

Comité Régional d'Allocation des Ressources

Section « Psychiatrie »

Avis n°2023-3 du 13 mars 2023 sur les activités spécifiques régionales

Le Comité Consultatif Régional d'Allocation des Ressources Auvergne-Rhône-Alpes, a mandaté sa section Psychiatrie pour statuer sur les critères retenus pour qualifier une AS de régionale et sur la liste des AS régionales retenues pour l'année 2023.

Lors de sa réunion du 13 mars 2023, la section a débattu :

- ✓ Des critères proposés par les services de l'Agence Régionale de Santé pour définir une Activité Spécifique régionale :
 - Critères (donnés par instruction nationale) : missions qui couvrent plusieurs territoires de la région ; missions partiellement ou pas décrites dans le RIM-P
 - Activité non sectorisée
 - Activité qui repose soit sur un AAP régional (cahier des charges) ou sur une mesure nationale : la création est donc décidée par l'ARS avec des financements fléchés spécifiquement par l'ARS. Les structures doivent avoir une homogénéité de fonctionnement entre elles et des coûts encadrés
 - Activité partiellement valorisée dans le compartiment dotation file active.
- ✓ De la liste des Activités Spécifiques régionales retenues pour 2023 :
 - Les Unités d'hospitalisation temps Plein « mère-bébé »
 - Les Centres Référents de Réhabilitation Psychosociale
 - Les Centres référents TCA
 - Les Centres Ressource Autisme
 - Le CRIAVS
 - Le Dispositif Vigilan's
 - Les Plateformes Référentielles pour les auteurs de violence sexuelle.

D'autres dispositifs nécessitent des travaux supplémentaires avant d'intégrer cette liste. Une révision de celle-ci sera effectuée en 2024.

Les membres souhaitent rajouter une liste **non exhaustive** d'activités à expertiser par le GT :

- Les Equipes Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP),
- La Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS psy)
- Les unités de pédopsychiatrie intersectorielles (hospitalisation)
- Les ES assurant les SSC d'autres territoires sectorisés (Moulins)
- Les urgences et la psychiatrie de liaison aux urgences
- Les coordonnateurs UNAFAM (plateforme d'aide aux aidants et groupes de paroles)
- Les sujets frontières avec la T2A
- Les patients hors région
- Les Pair aidants
- Les Soins-Etudes

La section décide à l'unanimité des membres votants présents de retenir ces propositions.

Le président Piero CHIERICI